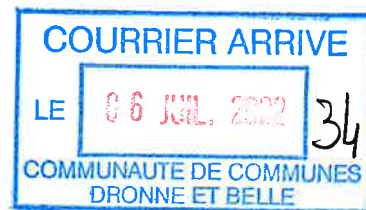




INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ



Le Délégué Territorial

Dossier suivi par Cédric Hammouda

Tél : 05 56 01 73 44

Mail : [c.hammouda@inao.gouv.fr](mailto:c.hammouda@inao.gouv.fr)

[INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr](mailto:INAO-BORDEAUX@inao.gouv.fr)

A l'attention de Mme Carlier Annabelle

V/Réf : JPC/AL/JC/2022/06/09

La Directrice de l'INAO

à  
M. le Président

CdC Dronne et Belle  
139, rue d'Hippocrate  
ZAE Pierre Levée

24 310 BRANTÔME EN PÉRIGORD

Objet : Projets d'évolution du PLUi-H de Dronne et Belle

Bègles, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 13 juin 2022, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, un dossier de modification du PLUi-H de la communauté de communes Dronne et Belle.

Les communes concernées par le projet d'évolution du PLUi-H de la communauté de communes Dronne et Belle appartiennent aux aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) « Beurre Charentes-Poitou », « Noix du Périgord » et « Huile de Noix du Périgord ». Elles appartiennent également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Agneau du Périgord », « Agneau du Poitou-Charentes » « Atlantique », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Chapon, Poularde et Poulet du Périgord », « Jambon de Bayonne », « Périgord », « Porc du Limousin », « Porc du Sud-Ouest » et « Veau du Limousin ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La présente procédure porte sur plusieurs objets :

- Sept révisions allégées pour motif économique,
- Une procédure de déclaration de projet concernant la carrière Verdinas de l'entreprise OMYA
- Des procédures de modifications du PLUi-H

Les révisions allégées pour motif économique :

Les sept modifications allégées pour motif économique ne consomment que modérément les espaces jouxtant les entreprises concernées sans porter atteinte aux SIQO produits sur le territoire de la communauté de commune Drone et Belle. Elles sont en partie anthropisées et parfois incluses dans l'espace urbain.

La déclaration de projet pour motif d'intérêt général en vue de l'extension de la carrière OMYA :

La déclaration de projet nécessite une mise en compatibilité du PLUi-H afin de mettre en conformité le règlement graphique avec les limites d'exploitation de la carrière OMYA sur la commune de la Rochebeaucourt-et-Argentine. L'objectif est de permettre à l'entreprise OMYA de poursuivre l'exploitation de la carrière Verdinas, située à cheval sur les communes de la Rochebeaucourt-et-Argentine et Sainte-Croix-de-Mareuil.

**INAO - Délégation Territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes**

SITE DE BORDEAUX  
"PORTE DE BEGLES"  
Bâtiment A, 3<sup>ème</sup> étage  
1, quai Wilson  
33 130 BEGLES  
TEL : 05 56 01 73 44  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

L'emprise du projet est de 4,5 ha et s'étale sur les parcelles AK 27, AK 26 et AI 41. Actuellement, 1,9 ha de cette emprise est couvert par une prescription graphique de type espace boisé classé (EBC), 0,9 ha est zoné en zone naturelle protégée (Np) et le reste (3,6 ha) est en zone naturelle (N).

L'emprise de cette extension porte sur des espaces boisés, cette surface n'est pas en zone agricole, elle ne porte pas atteinte à la production de SIQO sur le territoire des communes concernées.

#### Modifications de droit commun du PLUi-H :

- Modification du règlement écrit :

La communauté de commune souhaite autoriser les constructions et installations de production d'énergies renouvelables injectées dans le réseau public dans les zones Na, Nc et Nt. Il est proposé d'ajouter au tableau des « usages et affectations des sols, constructions et activités, destinations et sous-destinations autorisées sous réserve de respecter les conditions particulières édictées », dans les zones Na, Nc et Nt du PLUi-H le paragraphe suivant :

*« Les constructions et installations de production d'énergie renouvelable, sous réserve que le caractère de la zone naturelle ne soit pas remis en cause, d'une bonne intégration au paysage et que l'énergie produite soit injectée intégralement dans le réseau public. »*

Les zones Nt, Na, et Nc du PLUi-H Dronne et Belle couvrent respectivement 44,75 ha, 2,13 ha et 67,87 ha soit au total une superficie de 114,75 ha. La modification du règlement sur ce point ouvre de facto ces superficies à l'installation d'installations photovoltaïques ou éoliennes sans véritable maîtrise de leur implantation.

- Modification ou suppression d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : l'évolution des OAP n'a pas d'impact sur les zones de production des SIQO.

- Une modification de zonage hors OAP: la modification du zonage de la parcelle bâtie E 1763, commune de Mareuil, semble se situer en réalité sur la parcelle E 1743 selon le plan du document *Del 2022 06 97 MDC1 PLUi complet (p.44)*. Cette modification n'a pas d'impact sur les SIQO.

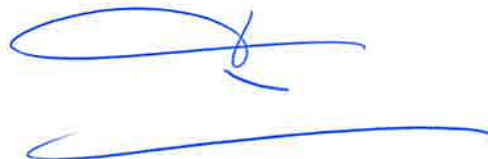
- Modification et suppression des emplacements réservés : ces modifications n'ont pas d'impact sur la zone de production sous SIQO.

- Les corrections d'erreurs matérielles, ajouts d'éléments de petit patrimoine et l'ajout de 90 bâtiments susceptibles de changer de destination n'ont pas ou peu d'effets sur les zones de production sous SIQO. Cependant les services de l'INAO resteront attentifs, lors de l'examen éventuel du changement de destination de ces bâtiments nécessitant un avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), à l'absence d'impact de ces projets sur l'exploitation agricole ou la qualité paysagère du site.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe majeure sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué Territorial,  
Laurent FIDELE



Copie : DDT 24

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX  
"PORTE DE BEGLES"  
Bâtiment A, 3<sup>ème</sup> étage  
1, quai Wilson  
33 130 BEGLES  
TEL : 05 56 01 73 44  
www.inao.gouv.fr